REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments
Direction Ingénerie et Energie

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: **2017**

Nom de l'établissement : CTP - Coulouvrenière **Adresse de l'établissement: Rue de la coulouvrenière 5, 1204 Genè** **Date dernière mise à jour: 03.11.2021**

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé[2]	Remarques	Année du diagnostic
Sous-sol	S2	2 canalisations en fibrociment	Long Terme	Avis d'expert	2021
Rez-de-chaussée	R4	Carton amiante sous interrupteur	Court Terme	Avis d'expert	2021
Rez-de-chaussée	R10	3 parois WC en fibrociment	Long Terme	Avis d'expert	2021

[1] Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

[2] Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.